

EXPLICATIONS DES ÉTAPES DE LA V.A.E.

ÉTAPES	N° ÉTAPES	OBJECTIFS	TYPE D'ACTION
LE DIAGNOSTIQUE DE LA V.A.E.	Étape n°1	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le nombre d'années d'expérience dans le métier. Si vous pouvez justifier d'une année d'expérience salariée ou bénévole dans la certification ciblée, vous pouvez envisager une VAE. • Se connecter au site RNCP (http://www.cncp.gouv.fr) pour identifier toutes les certifications existantes quel que soit le ministère, en lien avec la cible. • S'assurer que les activités occupées et les compétences développées correspondent en partie voire en totalité au référentiel VAE (fiche RNCP) de la cible (https://www.francecompetences.fr/) • Déterminer les organismes certificateurs. • Vous pouvez bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle (https://www.francecompetences.fr/mon-cep/) 	Personnel
LA RECEVABILITÉ	Étape n°2	<ul style="list-style-type: none"> • Adresser la demande de VAE au ministère ou à l'organisme qui délivre la certification. Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile. • Compléter le formulaire de demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience. La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur. Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées. • À la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si votre dossier est recevable, vous recevrez une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation. La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury. 	Personnel

ÉTAPES	N° ÉTAPES	OBJECTIFS	TYPE D'ACTION
PRÉPARER LA VALIDATION	Étape n°3	<ul style="list-style-type: none"> • Demander et préparer la validation par le jury, qui est basée sur l'examen du dossier de validation que vous aurez rédigé. Ce dossier permet au jury d'évaluer si vous avez acquis les compétences requises par la certification. Le dossier comprend une description de votre expérience professionnelle et personnelle et des preuves de la réalité de votre pratique professionnelle. • Pour compléter l'examen de ce dossier, le jury peut vous convoquer à un entretien et, pour certaines certifications, proposer une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée. 	Personnel
L'ÉVALUATION FINALE	Étape n°4	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque organisme certificateur est responsable de la constitution de ses jurys. Il décide des dates des sessions de validation et vous les transmet. • Le jury évalue les compétences acquises au cours de votre expérience. Il vérifie qu'elles correspondent à celles qui sont exigées par l'organisme certificateur. L'entretien permet au jury de disposer de compléments d'informations. À vous de défendre votre dossier ! • Le jury peut prendre une décision de validation totale (obtention intégrale de la certification), de validation partielle (obtention définitive d'une partie de la certification, le jury identifie les aptitudes, compétences et connaissances qui feront l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme, titre ou certificat de qualification) ou de refus de validation (vos acquis ne correspondent pas au niveau de compétences exigé). 	Personnel

Ressourcer les valeurs humaines

cargoRHconseil 249, rue Irène Joliot Curie 60610 La Croix Saint Ouen - Zac du Parc Tertiaire et Scientifique
 ☎ 03-44-86-92-57 et/ou 06-98-38-92-58 ✉ carole.muller@cargorhconseil.com 🌐 www.cargorhconseil.com